

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES  
RESSOURCES ANIMALES ET  
HALIEUTIQUES**

.....

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

---



**BURKINA FASO**

-----

Unité - Progrès - Justice

**STRATÉGIE NATIONALE DE  
DÉVELOPPEMENT DE  
L'AGROÉCOLOGIE (SND-AE)**

**2023 – 2027**

**Janvier 2023**



## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	5
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	8
<b>LISTE DES SCHEMAS</b> .....	9
<b>AVANT PROPOS</b> .....	10
RESUME .....	11
INTRODUCTION .....	13
<b>PARTIE I : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION DE L'AGROÉCOLOGIE AU BURKINA FASO</b> .....	15
1.1    Analyse du contexte .....	15
1.1.1.    Contexte politique .....	15
1.1.2.    Contexte économique .....	15
1.1.3.    Contexte démographique .....	16
1.1.4.    Contexte social et sécuritaire .....	16
1.1.5.    Contexte environnemental .....	16
1.2.    Cadre institutionnel et organisationnel de l'agroécologie au Burkina Faso .....	16
1.3.    Cadre juridique .....	17
1.4.    Analyses des ressources humaines, matérielles et financières .....	17
1.4.1.    Ressources humaines .....	17
1.4.2.    Ressources matérielles .....	18
1.4.3.    Ressources financières .....	18
1.5.    Analyse des politiques passées et en cours .....	19
1.5.1.    Rappel des politiques et stratégies passées et en cours .....	19
1.5.2.    Acquis et insuffisances de la mise en œuvre des politiques et stratégies passées et en cours	20
1.6.    Vue synoptique de l'agroécologie au Burkina Faso .....	21
1.6.1.    Pratiques agroécologiques .....	21
1.6.2.    Agroécologie vue par les différents acteurs .....	21
1.6.3.    Femmes, jeunes et agroécologie .....	22
1.6.4.    Agroécologie et sécurisation foncière au Burkina Faso .....	22
1.7.    Synthèse des forces et faiblesses, opportunités et menaces de l'agroécologie au Burkina Faso	22
1.8.    Défis majeurs à relever .....	24
<b>PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE</b> .....	24
<b>2.1.    Fondements</b> .....	24
<b>2.1.1.    Au plan international et régional</b> .....	24
<b>2.1.2.    Au plan national</b> .....	25

2.2.	Vision.....	25
2.3.	Principes directeurs.....	26
2.4.	Orientations stratégiques .....	26
2.4.1.	Objectif global .....	26
2.4.2.	Impacts attendus.....	26
2.4.3.	Axes stratégiques, objectifs spécifiques et effets attendus .....	27
2.4.3.1.	Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance de l'agroécologie .....	27
2.4.3.2.	Axe stratégique 2 : Mise à l'échelle de l'agroécologie dans toutes les régions du Burkina Faso .....	31
2.4.3.3.	Axe stratégique 3 : Renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil.....	33
<b>PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION .....</b>		<b>35</b>
3.1.	Dispositions de mise en œuvre.....	35
3.1.1.	Principe général.....	35
3.1.2.	Instruments de mise en œuvre.....	35
3.1.2.1.	Plan de communication.....	35
3.1.2.2.	Plan d'actions.....	36
3.1.2.3.	Plan de Travail et Budget Annuels (PTBA).....	36
3.1.2.4.	Projets et programmes d'envergure nationale.....	36
3.1.2.5.	Dispositif institutionnel de mise en œuvre .....	36
3.1.2.5.1.	Organes.....	36
3.1.2.5.2.	Instances.....	37
3.1.3.	Acteurs de mise en œuvre et leurs rôles .....	37
3.1.3.1.	Acteurs étatiques.....	37
3.1.3.2.	Acteurs non étatiques .....	37
3.2.	Suivi et évaluation.....	38
3.2.1.	Elaboration d'un système de suivi-évaluation .....	38
3.2.2.	Organisation du suivi-évaluation.....	38
3.2.3.	Outils de suivi-évaluation : cadre de mesure du rendement et cadre logique.....	39
3.2.4.	Processus de révision et de mise à jour.....	39
3.2.5.	Evaluation externe .....	39
3.3.	Mécanisme de financement.....	39
3.3.1.	Coût et Sources de financement de la SND-AE .....	39
3.3.2.	Tenue d'une table ronde des PTF .....	40
<b>PARTIE IV : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES .....</b>		<b>41</b>
ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE_IMPACTS.....		42

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>3AO :</b>	Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest
<b>AB :</b>	Agriculture biologique
<b>AE :</b>	Agroécologie
<b>AFD :</b>	Agence Française de Développement
<b>APESS :</b>	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
<b>ASPHF :</b>	Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique
<b>BADF :</b>	Banque Agricole du Faso
<b>CCAÉ :</b>	Collectif Citoyen pour l'Agroécologie
<b>CCNUCC :</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CDN :</b>	Contribution Déterminée au niveau National
<b>CEDEAO :</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CMR :</b>	Cadre de Mesure du Rendement
<b>CNA :</b>	Chambre Nationale d'Agriculture
<b>CNABio :</b>	Conseil National de l'Agriculture Biologique
<b>COASP :</b>	Collectif Ouest Africain pour les Semences Paysannes
<b>COVID-19:</b>	Maladie à Corona Virus
<b>CPF :</b>	Confédération Paysanne du Faso
<b>CRA :</b>	Chambre Régionale d'Agriculture
<b>CSI-GDT :</b>	Cadre Stratégique d'Investissement en Gestion Durable des Terres
<b>DGPA :</b>	Direction générale des productions agro-pastorales
<b>DRARAH :</b>	Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
<b>DREEEA :</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement
<b>EA :</b>	Effet Attendu
<b>ECOWAP :</b>	Politique Agricole Régionale de la CEDEAO
<b>FAO :</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FONRID :</b>	Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement
<b>GAR :</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>GDA :</b>	Global Dryland Alliance
<b>GES :</b>	Gaz à effet de serre

<b>GIEC :</b>	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
<b>GT-AESAN :</b>	Groupe Thématique : « Agriculture, Environnement et Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>IF :</b>	Institution Financière
<b>IMF :</b>	Institution de Micro Finance
<b>LO ASPHF :</b>	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique au Burkina Faso
<b>MARAH :</b>	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
<b>MEEEA :</b>	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement
<b>MEFP :</b>	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
<b>MENAPLN :</b>	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion des Langues Nationales
<b>MESRI :</b>	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
<b>NDT :</b>	Neutralité en matière de Dégradation des Terres
<b>ODD :</b>	Objectif de Développement Durable
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP :</b>	Organisation Paysanne
<b>PACTE :</b>	Projet Agriculture Contractuelle et Transition Ecologique
<b>PAE :</b>	Programme régional Agroécologie
<b>PAI :</b>	Plan Annuel d'Investissement
<b>PAIAD :</b>	Projet d'Appui à la diffusion et à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'Intensification Agricole Durable
<b>PATAE :</b>	Projet d'Appui à la Transition Agroécologique en Afrique de l'Ouest
<b>PCD :</b>	Plan Communal de Développement
<b>PLTAE :</b>	Plan Local de Transition Agroécologique
<b>PNA :</b>	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
<b>PNGDT :</b>	Plateforme Nationale pour la Gestion Durable des Terres
<b>PNSFMR :</b>	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
<b>PNSR :</b>	Programme National du Secteur Rural
<b>PPP :</b>	Partenariat Public-Privé
<b>PRD :</b>	Plan Régional de Développement
<b>PTF :</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>SPONG :</b>	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales
<b>TEC :</b>	Tarif Extérieur Commun

**TIC :** Technologie de l'Information et de la Communication

**UE :** Union Européenne

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableau 1</b> : Forces et faiblesses, opportunités et menaces de l'agroécologie au Burkina Faso .....	22
<b>Tableau 2</b> : Les impacts et leurs indicateurs.....	27
<b>Tableau 3</b> : Risques majeurs pouvant affecter la Stratégie et éléments de réponse.....	41



## **LISTE DES SCHEMAS**

<b>SCHEMA 1 : CE QUE LA STRATEGIE VA REALISER .....</b>	<b>53</b>
<b>SCHEMA 2 : QUELQUES RESULTATS QUE LA STRATEGIE VA GENERER .....</b>	<b>54</b>
<b>SCHEMA 3 : LES IMPACTS AUXQUELS LA STRATEGIE VA CONTRIBUER .....</b>	<b>55</b>

## AVANT PROPOS

En septembre 2021, s'est tenu en marge de l'assemblée générale des Nations Unies, le sommet mondial sur les systèmes alimentaires. L'analyse de la situation dans le monde a mis en évidence que les systèmes alimentaires présentent de nombreux dysfonctionnements. Dans ces conditions, l'Afrique, par exemple, n'est pas en passe d'atteindre les cibles de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 2 visant à éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante, et à mettre fin à toutes les formes de malnutrition. Cette situation a pour toile de fond, entre autres, des ressources naturelles fortement dégradées par les effets des changements climatiques et de l'exploitation inappropriée des terres.

L'analyse des systèmes alimentaires au Burkina Faso montre que ceux actuels, malgré les grandes potentialités dont dispose le pays, ne permettent pas d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population burkinabè. A l'occasion de ce Sommet, notre pays a alors pris des engagements dont, (i) la réduction des émissions des gaz à effet de serre de 25 % et (ii) la promotion des pratiques agroécologiques sur au moins 30% des emblavures à l'horizon 2040. Le respect de ces engagements exige des actions concrètes et vigoureuses dans le sens de l'amélioration des bases productives du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique. L'élaboration de la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso et de son Plan d'actions s'inscrit dans cette logique. Cette stratégie, qui se fixe comme objectif global durant la période 2023-2027 d'« **Accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique par l'intensification agroécologique** », est bâtie autour de trois axes stratégiques : (i) l'amélioration de la gouvernance de l'agroécologie, (ii) la mise à l'échelle de l'agroécologie dans toutes les régions du Burkina Faso et (iii) le renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil.

J'exprime ma profonde gratitude aux bailleurs de fonds du Projet Agriculture Contractuelle et Transition Écologique pour leur appui précieux à l'élaboration de la présente Stratégie et de son Plan d'actions. J'invite tous les acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso, étatiques ou non étatiques, le secteur privé, ainsi que les partenaires techniques et financiers, à accompagner notre pays dans l'opérationnalisation de cette Stratégie et de son Plan d'actions afin de parvenir au renforcement de la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques, à l'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique, à l'amélioration des moyens d'existence et du bien-être social des populations rurales et l'adoption des pratiques agroécologiques dans les exploitations agricoles.

**Dr Denis OUEDRAOGO**

*Ministre de l'Agriculture, des Ressources  
Animales et Halieutiques*

## RESUME

La Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso (SND-AE) a été élaborée pour aider le pays à s'investir dans l'intensification agroécologique en vue de réaliser une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable dans un contexte environnemental caractérisé par la baisse des précipitations, la dégradation des sols et des ressources en eau, la perte de la biodiversité et la récurrence des séquences de sécheresses et d'inondations.

La vision de la Stratégie est formulée comme suit : « **A l'horizon 2027, l'agroécologie, est motrice d'une production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique durable, compétitive, respectueuse de l'environnement, de la santé des consommateurs et des valeurs culturelles et résiliente face aux changements climatiques** ».

La SND-AE a pour objectif global d'accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique par l'intensification agroécologique. Elle sera mise en œuvre selon les principes directeurs suivants : l'anticipation, la gestion axée sur les résultats (GAR), la bonne gouvernance, la subsidiarité et la prise en compte du genre et de l'équité.

Cette Stratégie doit relever deux (02) défis majeurs : (i) application à grande échelle des pratiques agroécologiques sur l'ensemble du territoire national selon les zones agro-climatiques et (ii) renforcement de la gouvernance de l'agroécologie au Burkina Faso.

La SND-AE est bâtie autour de trois (3) axes stratégiques :

- **Axe stratégique 1 : amélioration de la gouvernance de l'agroécologie :**

Cet axe stratégique se compose de cinq (5) objectifs spécifiques (OS) : (i) OS 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles ; (ii) OS 1.2 : élaborer et mettre en œuvre des textes favorables à la transition agroécologique ; (iii) OS 1.3 : faciliter l'accès durable des exploitations familiales au foncier rural et aux marchés des produits de l'agroécologie, (iv) OS 1.4 : appuyer la mise en place et le fonctionnement de structures de pilotage et de coordination de l'agroécologie aux niveaux national, régional et local et (v) OS 1.5 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie.

- **Axe stratégique 2 : mise à l'échelle de l'agroécologie dans toutes les régions du Burkina Faso :**

Trois (3) objectifs spécifiques sont attendus pour cet axe : (i) OS 2.1 : élaborer et mettre en œuvre des projets d'agroécologie, (ii) OS 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans régionaux et communaux de développement et (iii) OS 2.3 : vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national.

- **Axe stratégique 3 : renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil :**

Quatre (4) objectifs spécifiques sont visés pour cet axe : (i) OS 3.1 : intégrer les modules d'agroécologie dans les curricula de formation, (ii) OS 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques, (iii) OS 3.3 : former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques et (iv) OS 3.4 : promouvoir la recherche-développement en agroécologie.

Le coût global de la stratégie est de **19 516 433 000 FCFA**. Le financement sera assuré par différentes sources : budget national, partenaires bilatéraux traditionnels ou émergents, partenaires multilatéraux traditionnels ou émergents, fondations internationales, réseaux d'ONG, etc.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie comprend un Comité national de pilotage et un Secrétariat technique. Il sera indispensable de mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation et un plan de communication pour un pilotage optimal. La mise en œuvre de cette Stratégie va produire indubitablement des impacts positifs relatifs au renforcement de la résilience des systèmes de production ASPHF, à l'accroissement durable de la production ASPHF et à l'amélioration des moyens d'existence et du bien-être social des populations rurales.

## INTRODUCTION

Le Burkina Faso, tout comme bon nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest, est confronté à de nombreux défis à la fois interconnectés et urgents. Les changements climatiques se manifestent clairement à travers des régimes pluviométriques erratiques et de longs épisodes de sécheresse, dans une région largement tributaire de l'agriculture pluviale et où les capacités d'adaptation sont restreintes. Cette situation, combinée à d'autres facteurs limitants, viennent accroître le caractère imprévisible de la productivité agricole, la perte de biodiversité, l'insécurité alimentaire, ainsi que l'instabilité socio-économique. Ces facteurs de risques s'extériorisent dans un contexte où une bonne partie de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, où le pays est en proie à des attaques terroristes quasi quotidiennes et où la pandémie de la COVID-19 est venue provoquer une décélération de la croissance économique. Si l'on prend en compte le fait que le pays renferme une population majoritairement jeune, des questions se posent sur la capacité de l'économie nationale à absorber des millions d'individus souhaitant faire leur entrée sur le marché du travail. En un mot, c'est la résilience de l'économie nationale qui est mise à mal. Il importe de jeter un regard critique sur les systèmes alimentaires actuels en Afrique de l'Ouest. La situation alimentaire et nutritionnelle de l'Afrique de l'Ouest, dont le Burkina Faso, s'est fortement détériorée depuis 2019. La région fait face à une situation sans précédent due à des chocs multiples qui s'ajoutent à la pauvreté structurelle, aux profondes inégalités et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chroniques. Le cocktail du « triple C » composé de Conflit, Covid-19 et Crise Climatique a renforcé l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes vivant au Sahel, avec un impact sur les conditions de vie et l'économie des ménages. Face à la gravité de la situation, les leaders mondiaux réunis lors du Sommet Mondial sur les Systèmes Alimentaires tenu en septembre 2021 et en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies ont défini l'orientation future des systèmes alimentaires en vue d'accélérer l'action collective.

L'agroécologie est communément définie comme « **l'emploi de principes et de concepts écologiques pour étudier, concevoir et gérer des agroécosystèmes durables<sup>1</sup>** ». Elle est un type d'agriculture ou un ensemble de pratiques agricoles, responsable et durable qui minimise les intrants chimiques, valorise les ressources naturelles et s'appuie sur les connaissances locales et scientifiques. De ce point de vue, elle apparaît comme une réponse viable pour relever ces défis auxquels le Burkina Faso est confronté, et une alternative crédible à l'agriculture conventionnelle. En favorisant la diversité végétale et animale, et en stimulant les synergies entre différentes plantes et espèces, les systèmes de production agroécologiques ont la capacité de maximiser la résilience des agroécosystèmes, tout en préservant les ressources naturelles du milieu et en atténuant les effets du changement climatique. C'est fort de cela que le Burkina Faso a choisi de se doter d'une Stratégie nationale de développement de l'agroécologie.

Dans le cadre de l'élaboration de cette Stratégie, l'agroécologie a fait l'objet d'un cadrage précis qui permet de délimiter son champ d'actions. La définition de l'agroécologie adoptée au Burkina Faso est ainsi qu'il suit : « **L'agroécologie est l'emploi de principes et de concepts écologiques pour étudier, concevoir et gérer des agroécosystèmes durables. Elle intègre les dimensions sociales, environnementales et économiques, en vue d'obtenir un système de production intensif et durable. Elle est un type d'agriculture responsable, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, qui rationalise l'utilisation des intrants chimiques, s'appuie sur les connaissances locales et scientifiques et valorise les identités culturelles ainsi que les savoirs paysans et des artisans ruraux. En tant que modèle alternatif**

---

<sup>1</sup> Miguel Altieri

**de développement agricole, elle cherche à promouvoir toutes formes d'agriculture écologique, biologique et équitable dans le but de préserver l'humanité ».**

Sur le plan méthodologique, le processus d'élaboration de la stratégie, débuté en 2021, a impliqué l'ensemble des acteurs majeurs intervenant dans le domaine de l'agroécologie au Burkina Faso. Il a suivi les étapes suivantes :

- le recrutement d'une équipe de consultants ;
- la mise en place d'un comité technique de suivi ;
- la tenue d'un atelier de cadrage ;
- la tenue de plusieurs réunions de restitution au comité technique de suivi ;
- la tenue d'un atelier national de validation du rapport diagnostic et d'adoption d'une définition consensuelle de l'AE, de la vision et des grands axes de la stratégie ;
- la tenue d'un atelier national de validation de la stratégie et du plan d'action.

Le présent document s'articule autour des points suivants :

- Synthèse de l'analyse diagnostique de la situation de l'agroécologie au Burkina Faso ;
- Eléments de la stratégie ;
- Dispositions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ;
- Analyse et gestion des risques.

# PARTIE I : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION DE L'AGROÉCOLOGIE AU BURKINA FASO

## 1.1 Analyse du contexte

### 1.1.1. Contexte politique

Au cours de la transition politique intervenue en 2014-2015, a été adoptée la loi N°070-2015/CNT portant orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique. Cette loi a reconnu l'agroécologie comme une bonne pratique agricole à promouvoir. En 2019, un mémorandum d'entente a été signé entre la commission de la CEDEAO et le ministère en charge de l'agriculture du Burkina Faso pour la mise en œuvre des activités du projet d'appui à la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest (PATAE). Lors du sommet mondial sur les systèmes alimentaires tenu en septembre 2021 à New-York, le Président du Faso a déclaré que le Burkina Faso soutient l'agroécologie et a pris l'engagement afin qu'à l'horizon 2040, au moins 30% des superficies exploitées soient couvertes par des pratiques agroécologiques.

Les événements marquants ces deux dernières années notamment les changements institutionnels ont entraîné l'interruption du processus d'adoption du Plan stratégique national d'investissements agro-sylvo-pastoraux (PNIASP). Par ailleurs, le Plan d'Action de la Transition (PAT) accorde une place importante à la gestion des ressources naturelles, notamment les questions de fertilité des sols, de conservation/restauration des sols et d'agroécologie.

### 1.1.2. Contexte économique

L'activité économique au plan mondial s'est profondément ralentie ces quatre dernières années et est même entrée en récession en 2020 du fait des effets de la pandémie de la COVID-19. Elle tente difficilement de s'extirper du gouffre des conséquences des mesures de confinement à grande échelle d'avril 2020, avec la résurgence de la maladie au cours du quatrième trimestre de l'année 2020, accompagnée de l'apparition de nouvelles variantes du virus occasionnant des effets de contagion plus importants. En effet, le PIB mondial a enregistré une contraction de 3,5% en 2020 contre une performance de 2,8% en 2019, 3,6% en 2018 et 3,7% en 2017. Cette situation s'est aggravée avec la guerre en Ukraine déclenchée en février 2022.

Dans l'espace UEMOA, les pays de la zone ont été durement éprouvés par les conséquences économiques et sociales de la pandémie de la COVID-19. Pour l'année 2020, le taux de croissance économique de l'Union est ressorti à 0,9% contre 5,7% en 2019, 6,6% en 2018 et 2017.

Au niveau national, l'activité économique en 2020 s'est déroulée dans un environnement socioéconomique difficile, caractérisé par la pandémie de la COVID-19 et la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne massif de la population. L'activité économique a enregistré une croissance de 2,5% en 2020 contre 5,7% en 2019, 6,8% en 2018 et 6,3% en 2017. La croissance en 2020 a été imprimée principalement par les secteurs secondaire (+7,7%) et primaire (+5,7%), le secteur tertiaire ayant connu une récession (-2,5%).

Toutes ces situations ont exacerbé l'indisponibilité de certains facteurs de production, principalement les engrais minéraux, conjuguée à une forte inflation desdits engrais sur le marché national. La non disponibilité et le coût élevé des engrais minéraux constituent une opportunité pour mettre au premier plan les techniques d'agroécologie qui demeurent des connaissances endogènes à la portée des producteurs.

### **1.1.3. Contexte démographique**

La population burkinabè est estimée à 20 505 155 en 2019 selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH, 2019), dont 45,3% pour les populations de moins de 15 ans et connaît une croissance rapide. En effet, le taux de croissance annuel moyen est passé de 2,4% en 1960 à 3,1% en 2006 et à 2,8% en 2019. D'ici à 2025, les perspectives démographiques montrent que la population serait en augmentation de 40% par rapport aux données issues du RGPH. Cette croissance démographique est la résultante d'une baisse progressive de la mortalité et du maintien d'un niveau de fécondité encore élevé.

Cette forte croissance démographique entraîne une concurrence sur la répartition des ressources productives (sol, eau) pour les besoins d'agriculture.

### **1.1.4. Contexte social et sécuritaire**

Ces cinq dernières années, le Burkina Faso est en proie à des attaques terroristes de plus en plus fréquentes et meurtrières. En effet, la situation sécuritaire est marquée depuis 2016 par des attaques de groupes armés provoquant un déplacement massif de populations des zones affectées vers des centres urbains, la fermeture de nombreux services publics (écoles, centre de santé, etc.) et un accroissement des tensions communautaires. Ces déplacements massifs de population entraînent des abandons d'importantes superficies cultivables et une pression accrue sur les ressources naturelles au niveau des zones d'accueil. Cette situation, en plus des difficultés internes liées aux effets de l'insécurité et son corolaire de déplacement de population risquent d'aggraver la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages. Dans ce contexte, les pratiques agroécologiques demeurent une alternative sûre en termes d'intensification et de durabilité des systèmes de production.

### **1.1.5. Contexte environnemental**

Les études conduites ces dernières années montrent une tendance croissante de la dégradation des terres au plan national. En 2006, le SP/CONEDD estimait à environ 265 000 ha de terres qui se dégradent par an du fait des pratiques anthropiques inappropriées.

Les études relatives à la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et la situation de référence des terres dégradées au Burkina Faso confirment en effet une tendance évolutive des terres dégradées. En effet, l'évaluation des terres sujettes à la dégradation, faite par le mécanisme NDT en 2017 sur la base des trois (03) indicateurs considérés (l'occupation des terres, la productivité des terres, le stock de carbone) estime que 5 160 000 ha de terres se sont dégradées entre 2002 et 2013 ; soit 19% du territoire national.

La situation de référence des terres dégradées conduite en 2018 indique qu'environ 18 835 771 ha de superficie est affectés par la dégradation.

Face à ces dégradations de l'environnement, d'énormes efforts sont consentis par l'Etat et l'ensemble des partenaires pour freiner le phénomène.

## **1.2. Cadre institutionnel et organisationnel de l'agroécologie au Burkina Faso**

L'agroécologie est pratiquée au Burkina Faso depuis de nombreuses années par les agriculteurs dans le but d'accroître leur production et de protéger leurs sols de manière durable. Mais c'est à partir des années 1980 que les acteurs de l'agroécologie ont commencé à s'organiser sous la forme d'associations grâce à des formations techniques reçues. Progressivement, le nombre de



ces associations a augmenté avec l'appui d'ONG nationales et internationales. A la faveur de cette progression, des faîtières et des réseaux se sont créés, contribuant ainsi à une meilleure structuration des acteurs de l'agroécologie. Aujourd'hui, les structures agroécologiques au Burkina Faso sont très nombreuses et diversifiées. De manière spécifique, il y a : (i) des organisations internationales (ONG) qui exécutent des projets et programmes ou qui ont des partenariats avec des associations nationales ou locales, (ii) des organisations nationales et locales (ONG et associations), (iii) des entreprises de production/fournisseurs de bio intrants, (iv) des fabricants d'équipements agricoles, etc. D'après le MARAH et le Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio), 300 acteurs actifs dans le domaine de l'agroécologie et de l'agriculture biologique sont recensés. Certains acteurs travaillent dans tous les domaines, tandis que d'autres sont plus spécialisés dans des actions telles que la formation, la recherche, l'appui-conseil, le plaidoyer, le renforcement de capacités, etc. Ce chiffre est loin d'être exhaustif. Sur le plan institutionnel, l'agroécologie est portée principalement par le MARAH. En effet, ce ministère entretient des relations étroites avec les acteurs de l'agroécologie et met en œuvre plusieurs projets et programmes d'agroécologie. Un fait marquant est que ce ministère a désigné en son sein un Correspondant national de l'agroécologie. D'autres ministères mènent des activités dans le domaine de l'agroécologie : il s'agit des ministères en charge des ressources animales, de l'environnement, de l'eau et de la recherche scientifique et technologique. Sur le plan financier, le Ministère en charge des finances intervient dans la mobilisation des ressources financières intérieures et extérieures.

### **1.3. Cadre juridique**

Malgré l'intérêt et les vertus que revêt l'agroécologie et le nombre élevé de projets d'agroécologie, les pratiques agroécologiques ne font pas encore l'objet d'un encadrement juridique précis au Burkina Faso. On ne trouve pas de textes législatifs et réglementaires traitant spécifiquement de l'agroécologie, ce qui constitue de nos jours une des contraintes majeures pour son développement.

Seule la Loi d'orientation agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique de 2015 fixant les grandes orientations du développement durable des activités ASPHF en vue de réaliser la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement durable du Burkina Faso identifie l'agroécologie comme étant une bonne pratique agricole à promouvoir.

### **1.4. Analyses des ressources humaines, matérielles et financières**

Plusieurs acteurs interviennent en matière de développement de l'AE. L'analyse sur les ressources matérielles et financières va porter sur celles de la DGPA, qui a en charge la coordination technique de la SND-AE faute d'éléments d'appréciation sur les autres partenaires.

#### **1.4.1. Ressources humaines**

La DGPA dispose d'une équipe pluridisciplinaire composé d'agents de l'Etat et des contractuels des projets et programmes rattachés. Cette équipe regorge en son sein des compétences en agronomie, géographie/géomatique, géologie, génie rural, agro-météorologie, vulgarisation agricole, pédologie, pastoralisme, zootechnie, économie agricole, économie, gestion financière, contrôle de service financier, gestion des ressources humaines, secrétariat ainsi que de personnel d'appui. De nombreux cadres justifient de solides expériences acquises sur le terrain et/ou dans d'autres structures en matière de développement de l'agroécologie.

Au niveau déconcentré, le dispositif d'appui-conseil, du Ministère en charge de l'agriculture est outillé pour mettre en œuvre les activités du plan d'actions de la stratégie.

Néanmoins, une partie du personnel a besoin d'un renforcement régulier de leur compétence sur l'agroécologie

Dans le cadre du partenariat et de la synergie d'actions, le ministère en charge de la recherche scientifique et de l'innovation à travers l'INERA, l'IRSAT et les universités disposent de compétences pour générer des techniques et technologies adaptées à l'agroécologie au Burkina Faso.

En outre, les ONG et associations de développement disposent aussi de compétence en matière d'agroécologie.

#### **1.4.2. Ressources matérielles**

**Les locaux** : la DGPA est logée dans un bâtiment R+2 extensible en R+4 où les directions techniques y sont installées. La capacité d'accueil du bâtiment est suffisante pour accueillir l'ensemble du personnel.

**Les équipements** : les équipements de la DGPA se composent de matériels roulants, informatiques et de mobiliers de bureaux. Le parc automobile est composé de véhicules, essentiellement de type 4x4, et de motos. Le matériel roulant s'avère insuffisant pour faire face aux nombreuses missions de suivi des activités, notamment celles relatives à l'agroécologie. Outre ces équipements appartenant exclusivement à la DGPA, la promotion de la mutualisation des moyens développés par les autres acteurs étatiques et non étatiques permettent à la DGPA de remplir sa mission même si des difficultés existent au regard de l'étendue de ses missions.

Pour ce qui est du matériel et consommable informatique, la DGPA dispose d'ordinateurs de bureaux et portables. Toutefois ce matériel est insuffisant pour l'essentiel des besoins des utilisateurs. Aussi, la DGPA dispose d'un réseau internet avec une faible qualité.

#### **1.4.3. Ressources financières**

D'une façon générale, la revue bibliographique ne fournit pas d'indications budgétaires, ou d'indications suffisamment précises permettant d'apprécier le poids donné à la promotion de pratiques et systèmes agroécologiques, par rapport aux autres pratiques.

Toutefois, ces cinq dernières années, le financement direct apporté à l'agroécologie a été l'œuvre de projets et programmes. Le PACTE contribue annuellement pour près de 300 millions de FCFA. Le projet d'appui à la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest (PATAE) finance annuellement les activités d'agroécologie pour environ 200 millions de FCFA. Quant au projet d'intensification et de vulgarisation agroécologique au Burkina Faso (PIVA-BF) le montant annuel injecté dans l'agroécologie est estimé à 200 millions de FCFA.

L'analyse de l'évolution des allocations budgétaires du programme « Aménagements hydro-agricoles et irrigations » montre que l'action "Restauration, conservation et récupération des terres agricoles" s'élève en moyenne à près de 11 milliards de F CFA, soit 8% du budget globale du programme sur la période 2016-2018 et consacré à l'atténuation des effets des changements climatiques sur les terres agricoles à travers les actions de protection et récupération des terres agricoles.

D'une manière générale, les financements alloués à l'AE restent insuffisants pour un réel changement d'échelle.

## 1.5. Analyse des politiques passées et en cours

Plusieurs politiques et stratégies en lien avec l'agroécologie au Burkina Faso ont été adoptées. Ce point rappelle les liens de ces politiques et stratégies ainsi que les acquis et les insuffisances avec l'agroécologie.

### 1.5.1. Rappel des politiques et stratégies passées et en cours

Les politiques et stratégies mises en œuvre en lien avec l'agroécologie sont :

#### - Programme national du secteur rural (PNSR) II 2016-2020

Le PNSR II a pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par le développement durable d'un secteur agro- sylvo- pastoral, halieutique et faunique, productif et résilient, davantage orienté vers le marché. Il mentionne l'agroécologie comme faisant partie des « bonnes pratiques agricoles » promues par la recherche-développement, la vulgarisation et l'appui-conseil agricole.

#### - Politique sectorielle production agro-sylvo--pastorale (PS-PASP) 2018-2027

Cette politique vise à développer un secteur « production agro-sylvo--pastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables ». L'une des actions de cette politique porte sur la promotion des modes de production et de consommation durables et la gestion des terres des éco systèmes forestiers.

#### - Stratégie nationale de restauration, conservation et récupération des sols au Burkina Faso (SNRCRS) 2020-2024

L'objectif global de la stratégie est de mobiliser et accroître les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour inverser durablement la dégradation des sols au Burkina Faso et les rendre sains et plus productifs, faciliter l'accès sécurisé à la terre, en vue d'une meilleure contribution à la réalisation de la souveraineté alimentaire et des objectifs du développement durable. L'agroécologie est prise en compte dans l'axe stratégique 6 : Introduction de techniques culturelles innovantes en matière de Conservation des eaux et des sols/ Défense et restauration des sols (CES/DRS).

#### - Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR)

Elle vise à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers dans le but de promouvoir une agriculture productive et durable. Cette politique est soutenue par la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et ses décrets d'application.

#### - Cadre stratégique d'investissement en matière de gestion durable des terres (CSI-GDT)

Le CSI-GDT se fixe pour objectif de « mobiliser et accroître l'efficacité des ressources financières, technologiques et des connaissances qui sont nécessaires pour inverser durablement les tendances à la dégradation des terres rurales au Burkina Faso ».

#### - Politique nationale en matière d'environnement (PNE)

La PNE vise à créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement. Les principales orientations sont la gestion rationnelle des ressources naturelles et la garantie d'un cadre de vie aux populations par l'assurance d'une meilleure qualité environnementale. Un des objectifs de

cette politique est de lutter contre la désertification et soutenir les productions agricoles et pastorales.

#### - **Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) 2015 - 2050**

Adopté en septembre 2015, il a pour objectifs de : (i) réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience et (ii) faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques d'une manière cohérente dans les politiques, les stratégies, les plans d'actions, les programmes ou activités.

#### **1.5.2. Acquis et insuffisances de la mise en œuvre des politiques et stratégies passées et en cours**

##### • **Acquis**

Les acquis des politiques et stratégies dans le secteur rural en lien avec l'agroécologie sont mentionnés ci-dessous.

En matière de gestion durable des ressources naturelles, il s'agit essentiellement de :

- 186 165 ha d'aménagement antiérosifs, regroupant essentiellement des aménagements de cordons pierreux, des bandes enherbées, des bandes végétalisées, des banquettes, des digues et diguettes ;
- 60 476 ha de terres soumises aux pratiques culturales regroupant le paillage, le zaï, les demi-lunes et le sous solage ;
- la fixation de 2 230 dunes de sable ;
- la réalisation d'environ 22 000 ha de Régénération naturelle assistée (RNA) ;
- l'adoption de 55 bonnes pratiques de gestion durable des terres ;
- l'amélioration de la fertilité des sols à travers la production de 524 968 tonnes de fumure organique en 2018 ;
- le second inventaire forestier (IFN2) ;
- la délimitation de 153 nouvelles forêts.

Au-delà de ces résultats physiques, il faut noter la mise en place d'une plateforme nationale de partenariat pour la gestion durable des terres et la création de la direction en charge de la récupération des terres au sein de la DGADI.

En matière de sécurisation et de gestion des ressources pastorales, les résultats portent sur (i) la délimitation de 27 zones de pâture et le tracé de 1000 km de piste à bétail ; (ii) la sécurisation de 200 000 ha de pâturages ; (iii) la restauration de 10 314 ha de terres dégradées et (iv) l'aménagement de 26 zones pastorales couvrant 775 000 ha. Ces différentes actions ont permis de réduire les conflits liés à la gestion des ressources naturelles qui sont passés de 600 en 2010 à 50 en 2015.

En matière de gestion intégrée des ressources en eau, les organes de gestion ont été mis en place notamment le Conseil National de l'Eau, le Secrétariat Permanent du PAGIRE, les agences de bassins et leurs Comités de gestion de bassins et les comités locaux de l'eau. En outre, un Système national d'information sur l'eau (SNIEau) est rendu fonctionnel. Le fonctionnement de ces différents organes a favorisé une gestion rationnelle et partagée des ressources en eau et la résolution appropriée des conflits liés à l'utilisation de la ressource eau.

Dans le domaine de la sécurisation foncière, les principales mesures et actions ont permis une mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) à travers l'application de la loi N° 034-2009/AN portant régime foncier rural au Burkina Faso. A ce

titre, au 31 décembre 2021, des structures locales et organes de gestion foncière ont été mis en place à savoir 289 services fonciers ruraux (SFR), 3814 commissions foncières villageoises (CFV) et 3814 commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV). L'opérationnalisation de ces organes a permis la délivrance de 3772 attestations de possession foncière rurale (APFR).

- **Insuffisances**

Le bilan de mise en œuvre des différentes politiques et stratégies dans le domaine de l'agroécologie n'est pas significatif. D'une façon générale, l'agroécologie n'est pas mentionnée explicitement dans les documents de politiques et stratégies. On note également une faible intégration entre agriculture et élevage (faible valorisation des sous-produits de l'agriculture, de la fumure et de la traction animale, faible développement des cultures fourragères) et la faible mise à l'échelle des pratiques agroécologiques par les acteurs du secteur agricole.

## **1.6. Vue synoptique de l'agroécologie au Burkina Faso**

### **1.6.1. Pratiques agroécologiques**

Les pratiques agroécologiques sont loin d'être nouvelles au Burkina Faso. Depuis des décennies, les agriculteurs mettent en œuvre des pratiques visant à lutter contre la dégradation des sols. Les principales pratiques recensées peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- pratiques d'hydraulique pastorale,
- pratiques de gestion des ressources pastorales,
- pratiques d'alimentation du bétail,
- pratiques de gestion de l'eau,
- pratiques relatives aux intrants et techniques culturales,
- pratiques énergétiques,
- pratiques d'aménagement intégré des bas-fonds et bassins versants,
- pratiques de système d'élevage,
- pratiques d'aménagement et gestion des sols, pratiques de foresterie et d'agroforesterie.

### **1.6.2. Agroécologie vue par les différents acteurs**

L'agroécologie est diversement comprise, interprétée et appliquée par les acteurs. De façon globale, les conceptions se résument comme suit :

- L'agroécologie est une approche globale visant la durabilité écologique, la responsabilité sociale et la viabilité économique des systèmes de vie et de production agricole.
- L'agroécologie est un ensemble de bonnes pratiques AE paysannes reposant sur les savoir-faire locaux, visant à conserver le potentiel productif des espaces exploités et en limitant l'apport d'éléments extérieurs à l'exploitation agricole comme intrants de synthèse.
- L'agroécologie est le meilleur moyen d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à des systèmes alimentaires durables pour des moyens d'existence résilients face aux changements climatiques.
- L'agroécologie paysanne est une voie pour assurer la cohésion sociale, la paix et la souveraineté/sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest.
- L'agroécologie promeut des relations sociales justes et équilibrées intergénérationnelles et intragénérationnelles.

### 1.6.3. Femmes, jeunes et agroécologie

Les femmes exercent de lourdes tâches dans la production agricole dans la mesure où, d'une part elles cultivent leurs parcelles personnelles, et d'autre part, participent aux travaux de l'exploitation familiale avec leurs maris et leurs enfants. Elles mènent de nombreuses activités génératrices de revenus telles que le maraîchage, la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques et leur commercialisation sur les marchés locaux.

Peu de jeunes restent au niveau de l'exploitation familiale pour plusieurs raisons majeures : faible attractivité du secteur peu rémunérateur, pénibilité du travail (peu de petites exploitations familiales utilisent la mécanisation et/ou la culture attelée), absence ou peu de responsabilisation dans la gestion de l'exploitation familiale tenue entièrement par les aînés (parents, oncles). D'une manière générale, peu de jeunes ruraux sont formés à l'Agriculture et leur niveau d'études (scolarisation, alphabétisation) est moins élevé que celui des jeunes urbains. Dans les écoles, lycées et collèges, il y a peu de jardins pédagogiques pour sensibiliser les jeunes sur l'environnement et les pratiques agroécologiques.

### 1.6.4. Agroécologie et sécurisation foncière au Burkina Faso

L'agroécologie nécessite des investissements importants au niveau du foncier. Par conséquent, la sécurisation foncière est une condition incontournable pour son développement à travers une application rigoureuse de la PNSFMR. Le lien agroécologie et sécurisation foncière devra être renforcé afin de contribuer à sécuriser les investissements agroécologiques et relever les défis qui se posent au secteur rural.

## 1.7. Synthèse des forces et faiblesses, opportunités et menaces de l'agroécologie au Burkina Faso

La problématique de l'agroécologie au Burkina Faso peut être décrite à travers ses forces et faiblesses, opportunités et menaces. Un bref aperçu est donné au tableau ci-dessous :

**Tableau 1** : Forces et faiblesses, opportunités et menaces de l'agroécologie au Burkina Faso

Forces	Faiblesses
<b>Cadre institutionnel et organisationnel</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Existence d'associations, de réseaux, de faïtières, d'ONG agroécologiques actifs</li><li>- Existence d'un correspondant national de l'agroécologie</li><li>- Existence de normes biologiques pour la certification de produits issus de l'agriculture biologique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Absence d'un cadre formel fédérateur ou de concertation des acteurs</li><li>- Faible prise en compte de l'agroécologie dans les politiques publiques</li><li>- Difficulté d'accès aux innovations agricoles</li><li>- Faible développement des chaînes de valeurs des produits agroécologiques</li><li>- Faible valorisation des produits agroécologiques sur le marché par rapport aux produits de l'agriculture conventionnelle</li><li>- Difficulté pour les producteurs de répondre aux marchés de type institutionnel ou autres demandes importantes</li><li>- Absence d'une vision politique claire sur l'agroécologie au niveau de l'Etat</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de définition et d'une vision commune sur l'agroécologie, divergences et insuffisance de synergie entre les acteurs</li> <li>- Faible subvention des intrants organiques</li> </ul>
<b>Cadre juridique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de loi N°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo--pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de textes juridiques spécifiques à l'agroécologie</li> </ul>
<b>Ressources humaines, matérielles et financières</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'animateurs endogènes pour la diffusion des pratiques agroécologiques</li> <li>- Utilisation croissante des TIC par les ONG et les OP</li> <li>- Existence de PTF intervenant dans l'agroécologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pénibilité de mise en œuvre des pratiques agroécologiques</li> <li>- Caractère chronophage de l'agroécologie</li> <li>- Insuffisance de financements dédiés à l'agroécologie ou à la transition agroécologique</li> <li>- Faible subvention des intrants organiques</li> <li>- Faible accès aux matériel et équipements adaptés</li> <li>- Faible disponibilité des intrants organiques</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Cadre institutionnel, organisationnel et juridique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de structures et institutions de promotion de l'agroécologie</li> <li>- Essor des marchés des produits de l'agriculture biologique</li> <li>- Volonté des autorités politiques à promouvoir l'agroécologie</li> <li>- Existence de fiches techniques de pratiques agroécologiques</li> <li>- Adoption de certaines pratiques agroécologiques par les producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité foncière</li> </ul>
<b>Ressources humaines, matérielles et financières</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de conscience des producteurs et des consommateurs des dangers liés aux produits chimiques sur l'environnement et la santé humaine et animale</li> <li>- Emergence d'entreprises de production de bio intrants (biofertilisants, biopesticides)</li> <li>- Emergence d'entreprises de production d'équipements agricoles adaptés à l'AE,</li> <li>- Intérêt croissant des PTF pour l'agroécologie</li> <li>- L'agroécologie est source d'emplois pour les jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité civile</li> </ul>

## 1.8. Défis majeurs à relever

Au regard des grandes tendances de l'agriculture durant les dix dernières années et de la situation de l'agroécologie au Burkina Faso, il se dégage deux (02) défis majeurs à relever à travers cette Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso :

- **Application à grande échelle des pratiques agroécologiques sur l'ensemble du territoire national selon les zones agro-climatiques.**

Les pratiques AE restent faiblement adoptées par les acteurs du secteur agricole. Il convient à cet effet de prendre en compte systématiquement l'agroécologie dans les politiques et stratégies agricoles et environnementales. Par conséquent, il importe que la formulation des projets tienne compte de la dimension agroécologique.

- **Renforcement de la gouvernance de l'agroécologie au Burkina Faso.**

Malgré la multitude des acteurs intervenant dans l'agroécologie, force est de constater qu'il n'existe aucun cadre formel, fédérateur pour porter le plaidoyer à l'endroit des décideurs et des PTF. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place un dispositif institutionnel regroupant l'ensemble des acteurs intervenant dans l'AE.

## PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE

### 2.1. Fondements

La Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso se fonde aussi bien sur les engagements du Burkina Faso aux niveaux international et régional que sur les documents de référence au niveau national.

#### 2.1.1. Au plan international et régional

Au plan international et régional, quelques documents importants ont été pris en considération et sont ci-dessous mentionnés :

**Objectifs de développement durable** : En lien avec l'agroécologie, l'objectif 15 en particulier vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

**Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture** : Cette stratégie vise à intégrer la biodiversité, de manière structurée et cohérente, dans l'ensemble des secteurs agricoles aux niveaux national, régional et mondial, afin de permettre de réduire les effets néfastes des pratiques agricoles sur la biodiversité, de promouvoir des pratiques agricoles durables et de conserver, améliorer, préserver et rétablir la biodiversité dans son ensemble.

**Agenda 2063 de l'Union Africaine** : la SND-AE contribue à la réalisation de l'aspiration 1 : « une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable ».

**Déclaration de Malabo** : la SND-AE se fonde sur cette déclaration qui vise à renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production en Afrique face aux aléas et autres risques liés au climat.

**Programme régional Agroécologie (PAE) de la CEDEAO** : la SND-AE se fonde sur ce programme qui vise la « Promotion et la diffusion de l'agroécologie et de l'agriculture écologiquement



intensive pour la résilience des populations face à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest ».

### 2.1.2. Au plan national

Au plan national, les documents suivants servent de référence :

**Etude nationale prospective (ENP) Burkina 2025** : Elle vise une amélioration de la qualité de vie des Burkinabè à travers d'une part l'adoption d'une démarche prudente face aux organismes génétiquement modifiés afin d'éviter le piège des brevets sur la vie; et d'autre part veiller à ce que les agriculteurs reçoivent la juste rémunération de leur production.

**Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT)** : la SND-AE contribue à la mise en œuvre de sa vision qui est d'une part, de réduire les disparités et d'autre part, de prendre en compte le développement durable dans les capacités d'anticipation et de gestion du développement.

**Politique sectorielle « environnement, eau et assainissement » 2017 -2026** : La SND-AE contribuera à la réalisation de l'EA.1.2 : Les actions d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre, la résilience aux effets néfastes des changements climatiques et la promotion de l'économie verte sont renforcées et de l'EA.3.1 : Un environnement sain et un cadre de vie de qualité sont promus.

**Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES II)** : La SND-AE contribuera à la réalisation de l'EA 4.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois décents, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable de l'objectif stratégique (OS) 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché, à travers la promotion de l'agriculture climatique-intelligente et de l'agroécologie.

**Plan d'action de la transition (PAT)** : La SND-AE contribue à la mise en œuvre du pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire, notamment l'action relative aux aménagements de gestion durable des terres agricoles.

**Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR)** : la SND-AE contribue à l'atteinte de son objectif global qui est « d'assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements, la gestion efficace des différends fonciers, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable ».

**Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP) 2018-2027** : la SND-AE contribue à l'atteinte de son objectif global qui est de développer un secteur « production agro-sylvo-pastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. L'une des actions de cette politique porte sur la promotion des modes de production et de consommation durables et la gestion des terres des éco systèmes forestiers.

## 2.2. Vision

La vision de l'agroécologie au Burkina Faso est formulée comme suit : « **A l'horizon 2027, l'agroécologie, est motrice d'une production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique durable, compétitive, respectueuse de l'environnement, de la santé des consommateurs et des valeurs culturelles et résiliente face aux changements climatiques** ».

En d'autres termes, la stratégie vise une production durable des agrosystèmes en vue d'augmenter la production et la compétitivité pour une alimentation saine et nutritive pour les populations.

### 2.3. Principes directeurs

Les principes directeurs devant être respectés pour permettre une bonne opérationnalisation de la Stratégie et l'atteinte de tous ses objectifs sont :

**L'anticipation** : la mise en œuvre de la Stratégie doit se faire dans le cadre d'une approche prospective dans laquelle la proactivité occupe une place de choix.

**La Gestion axée sur les résultats (GAR)** : elle vise l'atteinte de résultats, en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis et une reddition des comptes.

**La bonne gouvernance** : elle implique le respect de toutes les procédures de gestion administrative et financière, d'alignement et d'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers.

**La subsidiarité** : dans la conduite des activités du plan d'action de l'AE, les différents niveaux d'intervention doivent être considérés et responsabilisés en fonction de leurs compétences. Les structures du niveau central du ministère en charge de l'agriculture apporteront leur appui à celles de niveau déconcentré sans se substituer à elles pour les compétences dont elles disposent. La synergie et la complémentarité des actions tant en amont qu'en aval sera le gage de l'efficacité et de l'impact de SND-AE.

**La prise en compte du genre et de l'équité** : elle signifie la participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations et choix stratégiques ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égale et équitable aux ressources et aux sphères de décision.

### 2.4. Orientations stratégiques

#### 2.4.1. Objectif global

La Stratégie se fixe comme objectif global durant la période 2023-2027 « **Accroître durablement la productivité et la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique par l'intensification agroécologique** ».

#### 2.4.2. Impacts attendus

Les impacts attendus de la Stratégie 2023-2027 sont les suivants :

- **Impact 1 : la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques est renforcée** : cette résilience peut être atteinte, entre autres, avec l'application généralisée des pratiques agroécologiques dans les systèmes de production ASPHF, la mise en œuvre de stratégies de gestion des risques agricoles, et la construction d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. Il s'agira de stabiliser les pertes de production dues aux risques agricoles à 10% en 2027 et de porter le taux de couverture des besoins céréaliers de 93% en 2021 à 120% en 2027.

**Impact 2 : l'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique est assuré** : il s'agira de privilégier l'intensification agroécologique, de faciliter l'accès des exploitations familiales à des intrants organiques et à des équipements adaptés, de promouvoir l'utilisation des semences paysannes de manière à ce que la production ASPHF permette d'assurer les besoins alimentaires des populations à tout

moment. Il s'agira de porter le taux de croissance des rendements pour les quatre principales céréales (maïs, riz, sorgho et mil) de -3.87% en 2021 à 5% en 2027.

- **Impact 3 : les moyens d'existence et le bien-être social des populations rurales sont améliorés** : la Stratégie va permettre à terme d'améliorer globalement les conditions de vie des populations rurales, de créer de la richesse et de faire reculer la pauvreté. Elle constituera une base solide pour la création d'emplois verts décents, et la mise à disposition de produits agricoles pour le développement des chaînes de valeurs ASPHF. Il s'agira de contribuer à faire passer l'Incidence de pauvreté de 41,4% en 2018 à 35% en 2027 et de porter le revenu moyen monétaire issu de la production végétale de 131 970 FCFA en 2021 à 261 000 FCFA en 2027.
- **Impact 4** : Les pratiques agroécologiques sont adoptées dans les exploitations agricoles : il s'agira de porter le taux d'adoption des techniques agroécologiques par les producteurs à 50% en 2027 et la proportion des productions céréalières issues des exploitations agroécologiques à 35% en 2027.

**Tableau 2** : Les impacts et leurs indicateurs

Impacts	Indicateurs	Référence 2021	Cible finale	Hypothèses
<b>Impact 1</b> : La résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques est renforcée	Taux de réduction des pertes de production dues aux risques agricoles (%)	ND	10%	Stabilité politique, économique et sociale ; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure ; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
	Taux de couverture des besoins céréaliers (%)	93%	120%	
<b>Impact 2</b> : L'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique est assuré	Taux de croissance des rendements pour les quatre principales céréales (maïs, riz, sorgho et mil) (%)	-3.87%	5%	
<b>Impact 3</b> : Les moyens d'existence et le bien-être social des populations rurales sont améliorés	Taux/incidence de pauvreté (%)	41,4% (2018)	35%	
	Revenu moyen monétaire issu de la production végétale (F CFA)	131 970	261 000	
<b>Impact 4</b> : Les pratiques agroécologiques sont adoptées dans les exploitations agricoles	Taux d'adoption des techniques agroécologiques par les producteurs	ND	50%	
	Proportion des productions céréalières issues des exploitations agroécologiques	ND	35%	

### 2.4.3. Axes stratégiques, objectifs spécifiques et effets attendus

La SND-AE comporte trois (03) axes que sont : (i) amélioration de la gouvernance de l'agroécologie, (ii) mise à l'échelle de l'agroécologie dans toutes les régions du Burkina Faso et (iii) renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil.

#### 2.4.3.1. Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance de l'agroécologie

La Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso est une grande opportunité pour une transformation qualitative de l'agriculture burkinabè en ce sens qu'elle va contribuer de manière concrète à l'opérationnalisation de la Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale dont l'objectif global est de développer un secteur «production agrosylvopastorale» productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. De ce point de vue, sa gouvernance mérite une attention particulière. Elle sera assurée par deux types d'acteurs : l'Etat et les acteurs de l'agroécologie. En ce qui concerne l'Etat, il s'agira de manifester une volonté claire en faveur de l'agroécologie et de faire en sorte qu'elle soit portée par les politiques publiques. En outre, il doit créer un environnement législatif et réglementaire favorable à la transition agroécologique. Quant aux acteurs de l'agroécologie, ils doivent œuvrer à la mise en place et au bon fonctionnement des structures de pilotage et de coordination de l'agroécologie aux niveaux national, régional et local.

Cet axe stratégique se compose de cinq (5) objectifs spécifiques : (i) Objectif spécifique 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles, (ii) Objectif spécifique 1.2 : élaborer et mettre en œuvre des textes favorables à la transition agroécologique, (iii) Objectif spécifique 1.3 : faciliter l'accès durable des acteurs de l'agroécologie au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie, (iv) Objectif spécifique 1.4 : améliorer le pilotage, le système de planification et de suivi évaluation et (v) objectif spécifique 1.5 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie.

**Objectif spécifique 1.1 : intégrer l'agroécologie dans les politiques agricoles.** Deux effets attendus (EA) sont définis : (i) EA 1.1.1 : L'agroécologie est prise en compte de façon explicite dans les nouvelles politiques agricoles et (ii) EA 1.1.2 : Les intrants (semences améliorées et paysannes, engrais organiques et biopesticides) et le matériel adapté à l'agroécologie sont pris en considération dans les politiques de subvention.

**EA 1.1.1 :** L'agroécologie est prise en compte de façon explicite dans les nouvelles politiques agricoles : cinq (5) documents de politiques faisant référence à l'agroécologie seront élaborés. Il s'agira donc de passer le pourcentage des politiques agricoles intégrant l'agroécologie de 40% en 2021 à 100% en 2027.

Cet appui politique se traduira par un meilleur positionnement de l'agroécologie dans les politiques agricoles. Une méthodologie sera développée sur la prise en compte de l'agroécologie dans les futurs documents de politiques agricoles. S'agissant des politiques en vigueur, cette prise en compte se fera lors de leur relecture ou de leur révision. Ces mesures vont permettre : (i) un meilleur accès aux ressources publiques (accès des acteurs de l'agroécologie aux infrastructures rurales, aux services d'appui-conseil, au crédit agricole, à l'assurance agricole, à la formation, aux marchés, aux intrants et matériels agricoles, soutien conséquent aux femmes et aux jeunes, etc.). Au-delà des politiques agricoles, les autres politiques de développement seront aussi mises à contribution pour le développement de l'agroécologie : politique économique, politique commerciale, politique genre, etc.

L'action portera sur l'élaboration d'une note méthodologique et la formation des cadres.

**EA 1.1.2 :** Les intrants (semences améliorées et paysannes, engrais organiques et biopesticides) et le matériel agroécologique sont pris en considération dans les politiques de subvention.

Les bio-intrants et les matériels agricoles seront subventionnés pour faciliter leur accès par les acteurs de l'agroécologie : sans qu'il ne soit nécessaire de trouver de nouvelles ressources financières, il s'agira de réduire progressivement les subventions aux intrants chimiques et les montants ainsi libérés seront consacrés à subventionner les investissements dans les filières

nationales de fabrication d'intrants naturels. Par ailleurs, un certain nombre d'investissements dans l'agroécologie bénéficieront d'une subvention, que ce soit dans le domaine de la production agricole elle-même, dans le secteur de la fabrication de bio-intrants et d'équipements de mécanisation spécifiques à l'agroécologie tels que la kassine, ou encore dans la mise en place de filières de commercialisation de produits agroécologiques. Les politiques de subvention devront tenir compte de la sensibilité des acteurs de l'agroécologie. Il se dégagera des effets positifs sur le plan alimentaire et nutritionnel dans la mesure où les produits agricoles issus des pratiques agroécologiques seront sains et répondront mieux aux besoins des consommateurs, de plus en plus soucieux de leur santé. En d'autres termes, on notera une amélioration de la qualité des produits agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques. Dans le même ordre d'idées, l'environnement sera préservé.

L'indicateur retenu pour mesurer cet effet est la part de la subvention allouée aux intrants et matériel adaptés à l'agroécologie avec une cible de 35% en 2027.

Pour réaliser cet effet, l'action retenue portera sur le plaidoyer pour la subvention des intrants et matériel agroécologiques.

**Objectif spécifique 1.2 : élaborer et mettre en œuvre des textes favorables à la transition agroécologique.** Deux effets y sont rattachés : (i) EA 1.2.1 : l'agroécologie est encadrée par des textes et règlements ; (ii) EA 1.2.2 : la transition agroécologique est encadrée par des textes et règlements.

**EA 1.2.1 :** l'agroécologie est encadrée par des textes et règlements : il est prévu que des textes et règlements soient élaborés pour régir le fonctionnement de l'agroécologie au Burkina Faso. Il s'agira de faire passer le taux d'élaboration/adoption des textes régissant l'agroécologie de 20% en 2021 à 100% en 2027. Ce nouvel environnement législatif et réglementaire aidera à créer des conditions favorables au développement de l'agroécologie. Il y aura une définition claire des rôles et tâches des différentes catégories d'acteurs (ministères, écoles de formation, IF et IMF, ONG, OP, chercheurs, privés, etc.). Par ailleurs, les anciens comme les nouveaux acteurs de l'agroécologie auront une meilleure visibilité dans l'exercice de leurs activités et se trouveront valorisés dans leur profession. Les nombreuses querelles épistémologiques sur la définition et le mode de fonctionnement de l'agroécologie seront éliminées. Du coup, l'agroécologie sera dépouillée des attributs inexacts ou péjoratifs qui lui étaient rattachés.

L'indicateur retenu pour mesurer cet effet est le nombre de textes et règlements adoptés dans le cadre de l'agroécologie avec une cible de 5 en 2027.

L'action retenue pour réaliser cet effet est l'élaboration et vulgarisation des textes régissant l'agroécologie.

**EA 1.2.2 :** la transition agroécologique est encadrée par des textes et règlements : il est attendu l'élaboration de textes et règlements pour booster la transition agroécologique. Il va consister à l'adoption de cinq (5) textes et règlements régissant la transition écologique d'ici à 2027. Si cela est effectif, l'on parviendra à (i) une reconnaissance effective de l'agroécologie comme une priorité pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso, (ii) une meilleure prise en compte de l'agriculture familiale, (iii) une reconnaissance du rôle central de l'agroécologie dans le développement rural, (iv) une promotion des initiatives paysannes et (v) une valorisation des produits de l'AE.

L'action retenue pour réaliser cet effet est l'élaboration et la vulgarisation de textes en faveur de la transition agroécologique.

**Objectif spécifique 1.3 : faciliter l'accès durable des acteurs de l'agroécologie au foncier rural et à des marchés qui valorisent les produits issus de l'agroécologie.**

Deux effets sont attendus : (i) EA 1.3.1 : la sécurisation foncière des exploitations des acteurs de l'agroécologie est améliorée et (ii) EA 1.3.2 : des produits de qualité et des infrastructures de mise en marché des produits issus de l'agroécologie sont disponibles.

**EA 1.3.1 :** la sécurisation foncière des exploitations des acteurs de l'agroécologie est améliorée. La mise en application de cette politique permettra une meilleure gestion des conflits en milieu rural. Sur le terrain, des effets positifs pourront être produits : (i) une réduction de la compétition élevée et conflictuelle entre acteurs pour le contrôle et l'exploitation des terres, (ii) une réduction des conflits entre acteurs ruraux à l'occasion de la mise en valeur des terres et de l'exploitation des ressources naturelles, (iii) un recul du processus de concentration des terres entre les mains d'entrepreneurs ruraux dénommés agro businessmen, (iv) la possibilité de transhumances pastorales dans un environnement apaisé. Sur le terrain, les effets suivants seront constatés : (i) les capacités des techniciens dans le domaine de la mise en valeur et de l'évaluation des terres rurales seront renforcées, (ii) les superficies mises en valeur du fait de l'application des mesures contraignantes de la loi sur le foncier rural qui ressortiront dans le guide seront augmentées, (iii) le processus de concentration des terres entre les mains d'entrepreneurs ruraux (agrobusiness men) va reculer, (iv) les conflits fonciers occasionnés par la spéculation foncière seront réduits. La proportion des exploitations agroécologiques disposant d'APFR est l'indicateur retenu pour cet effet avec une cible de 10% en 2027.

L'action retenue pour cet effet est l'amélioration de la sécurisation foncière des exploitations agroécologiques.

**EA 1.3.2 :** Des produits de qualité et des infrastructures de mise en marché issus de l'agroécologie sont disponibles. Des marchés publics stables et rémunérateurs pour les produits issus de l'agroécologie avec des prix décents peuvent encourager et sécuriser la transition agroécologique pour l'agriculture familiale. Dans ce cadre, des actions d'accompagnement fortes seront menées par l'Etat telles que : (i) la mise en place des mécanismes nationaux de diffusion et de partage d'informations sur la disponibilité, la localisation et le prix des produits issus de l'agroécologie ; (ii) le soutien à la création de circuits courts de distribution et de marchés dédiés aux produits agroécologiques en créant des partenariats entre des collectivités territoriales et des groupements de producteurs ; (iii) l'appui aux coopératives de produits agroécologiques sur les plans technique et organisationnel afin de faciliter l'insertion de leurs produits dans différents marchés; (vi) le développement des marchés publics et institutionnels de l'Etat et des communes pour l'achat de produits agroécologiques ou biologiques. Les produits agricoles issus de l'agroécologie seront labellisés afin de les distinguer de ceux de l'agriculture conventionnelle. Ainsi, le taux de commercialisation des produits issus de l'agroécologie est fixé à 75% en 2027. L'action retenue pour réaliser cet effet est la certification des produits agroécologiques et construction d'infrastructures de mise en marché.

**Objectif spécifique 1.4 : Améliorer le pilotage, le système de planification et de suivi-évaluation.**

Les effets attendus sont au nombre de trois (3) : (i) EA 1.4.1 : des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologie sont fonctionnels aux niveaux national et régional ; (ii) EA 1.4.2 : la charte des acteurs de l'agroécologie est appliquée à l'échelle nationale et (iii) EA.1.4.3 : le système de planification et de suivi-évaluation est efficace.

**EA 1.4.1 :** Des cadres de concertation des acteurs de l'agroécologie sont fonctionnels aux niveaux national et régional : il sera élaboré un recueil de textes réglementaires (statuts et règlement intérieur) portant création, attributions, composition et fonctionnement des cadres de concertation. Ce cadre de concertation contribuera à harmoniser les approches en matière

d'agroécologie, à faciliter le suivi-évaluation et la capitalisation des pratiques agroécologiques. En un mot, il permettra de prendre en charge les questions relatives à la promotion de l'agroécologie au Burkina Faso. Il s'agira de tenir régulièrement les différentes sessions des cadres de concertations. Dans le but d'éviter des inefficacités, des duplications et des conflits de compétences au sein des acteurs de l'agroécologie, il sera tenu compte des cadres de concertation existants aux niveaux régional et national.

Les indicateurs retenus pour cet effet sont la proportion des cadres de concertation sur l'agroécologie fonctionnels et le taux de mise en œuvre des recommandations issues de ces cadres de concertations avec des cibles de 100% en 2027.

L'action retenue pour réaliser cet effet est la mise en place des cadres de concertations des acteurs de l'agroécologie.

**EA 1.4.2 :** La charte des acteurs de l'agroécologie est appliquée à l'échelle nationale : cette charte est un instrument important dont le but est de défendre la vision et les principes de l'agroécologie au Burkina Faso. Elle comporte les engagements des différentes organisations signataires. Pour le développement de l'agroécologie au Burkina Faso, des concertations programmées seront tenues et un suivi méthodique sera effectué pour que ces engagements soient respectés à hauteur de 90% durant la période 2023-2027.

L'action retenue pour réaliser cet effet est l'application de la charte des acteurs de l'agroécologie.

**EA 1.4.3 :** Le système de planification et de suivi-évaluation est efficace

L'indicateur retenu pour mesurer la réalisation de cet effet est le taux d'exécution physique avec une cible de 90%.

Pour la réalisation de cet effet, l'action retenue est la mise en place d'une disposition de planification et de suivi-évaluation.

**Objectif spécifique 1.5 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de financements stables et durables en faveur de l'agroécologie.** Cet objectif spécifique comporte deux effets attendus : (i) EA.1.5.1. : une stratégie de financement durable est disponible et mise en application et (ii) EA.1.5.2 : Les financements mobilisés au niveau national ou à l'extérieur sont accrus.

**EA 1.5.1 :** une stratégie de financement durable est disponible et mise en application : il s'agira d'élaborer un plan de financement qui constituera un support essentiel pour la mobilisation des bailleurs de fonds tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il sera également utilisé pour la préparation et la tenue de la table ronde des bailleurs de fonds sur l'agroécologie. Il décrira notamment les sources et mécanismes de financement actuels et potentiels, les partenariats techniques et financiers et d'autres modes de financement.

Le taux d'exécution financière avec une cible de 90% est l'indicateur retenu pour cet effet.

L'action retenue de cet effet est l'élaboration et la mise en application de la stratégie de financement durable.

**EA.1.5.2 :** Les financements mobilisés au niveau national ou à l'extérieur sont accrus : il est attendu l'accroissement des ressources mobilisées au niveau national ou à l'extérieur.

L'indicateur retenu pour cet effet est le taux d'accroissement des ressources allouées à l'agroécologie avec une cible de 100% d'ici à 2027.

L'action retenue pour cet effet concerne la mobilisation des financements au niveau national et à l'extérieur.

#### **2.4.3.2. Axe stratégique 2 : Mise à l'échelle de l'agroécologie dans toutes les régions du Burkina Faso**

L'axe stratégique 2 vise la mise à l'échelle des pratiques écologiques éprouvées et adaptées dans toutes les régions du Burkina Faso. Trois (03) objectifs spécifiques sont attendus pour cet axe : (i) OS 2.1 : élaborer et mettre en œuvre des projets d'agroécologie, (ii) OS 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans locaux de développement et (iii) OS 2.3 : vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national.

**Objectif spécifique 2.1 : Elaborer et mettre en œuvre des projets d'agroécologie** : un (01) effet est attendu (EA) de cet objectif stratégique : (i) EA.2.1.1 : De nouveaux projets prenant en compte l'agroécologie sont élaborés et mis en œuvre.

**EA 2.1.1** : De nouveaux projets prenant en compte l'agroécologie sont élaborés et mis en œuvre : pour atteindre cet effet, des projets prenant en compte l'agroécologie seront élaborés et mis en œuvre sur la période 2023-2027. Il s'agira de procéder de manière participative et inclusive, avec toutes les couches et tous les acteurs du milieu à la formulation de projets d'agroécologie et à leur mise en œuvre effective après une mobilisation conséquente du financement.

L'indicateur retenu pour cet effet est la proportion de nouveaux projets prenant en compte l'agroécologie avec une cible de 100% en 2027.

L'action à mener portera sur l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'agroécologie.

**Objectif spécifique 2.2 : prendre en compte l'agroécologie dans les plans locaux de développement** : l'effet attendu de cet objectif stratégique est EA.2.2.1. : les pratiques agroécologiques sont intégrées dans les plans locaux de développement.

**EA 2.2.1** : Les pratiques agroécologiques sont intégrées dans les plans locaux de développement. Pour atteindre cet effet attendu, les conseils régionaux et communaux seront outillés dans le but d'intégrer l'agroécologie dans les PRD et les PCD lors de leur relecture.

La proportion des plans locaux de développement intégrant l'agroécologie est l'indicateur retenu pour cet effet avec une cible de 100% en 2027.

L'action retenue est l'intégration des pratiques agroécologiques dans les plans locaux de développement (PLD).

**Objectif spécifique 2.3 : Vulgariser les pratiques agroécologiques éprouvées sur l'ensemble du territoire national** : la réalisation de cet objectif produira deux (2) principaux effets attendus à savoir : (i) EA 2.3.1 : un recueil de toutes les pratiques agroécologiques est élaboré et (ii) EA 2.3.2: les pratiques agroécologiques sont connues.

**EA 2.3.1** : Les pratiques agroécologiques sont connues. Pour atteindre cet effet un recueil de toutes les pratiques agroécologiques par région sera élaboré, validé et rendu disponible. Il s'agira de procéder de manière participative (avec toutes les couches et tous les acteurs du milieu) à un recensement de toutes pratiques agroécologiques pratiquées dans les régions.

L'indicateur retenu pour cet effet est le taux d'adoption des pratiques agroécologiques par les acteurs avec une cible de 50% en 2027.

L'action retenue est le recensement des pratiques agroécologiques par région.

**EA 2.3.2** : Les pratiques agroécologiques sont adoptées.

L'indicateur retenu pour cet effet est le taux d'adoption des pratiques agroécologiques par les acteurs avec une cible de 50% en 2027.

Une action est retenue pour cet effet Il s'agit de la diffusion des bonnes pratiques agroécologiques.



### **2.4.3.3. Axe stratégique 3 : Renforcement des capacités des acteurs de l'agroécologie et des agents d'appui-conseil**

Cet axe permettra d'améliorer les capacités techniques et opérationnelles de l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'agroécologie. Quatre objectifs spécifiques vont concourir à la réalisation de cet axe stratégique, il s'agit : (i) Objectif spécifique 3.1 : intégrer les modules d'agroécologie dans les curricula de formation, (ii) Objectif spécifique 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques, (iii) Objectif spécifique 3.3 : former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques et (iv) Objectif spécifique 3.4 : promouvoir la recherche-développement en agroécologie.

#### **Objectif spécifique 3.1 : intégrer les modules d'agroécologie dans les curricula de formation.**

L'atteinte de cet objectif spécifique permettra de générer l'EA suivant : (i) EA 3.1.1 : Les modules d'agroécologie sont pris en compte dans les curricula des écoles de formation professionnelle et des universités.

**EA 3.1.1** : Les modules d'agroécologie sont pris en compte dans les curricula des écoles de formation professionnelle et des universités.

La proportion des écoles de formation professionnelle et universitaire intégrant l'agroécologiques dans leurs curricula est l'indicateur retenu pour cet effet avec une cible de 100% en 2027.

Pour l'atteinte de cet effet, l'action retenue est la prise en compte de l'agroécologie dans les curricula des écoles de formation professionnelle et des universités.

#### **Objectif spécifique 3.2 : former les agents d'appui-conseil à la vulgarisation des pratiques agroécologiques.**

Il va contribuer au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agents d'appui-conseil des directions régionales en charges de l'agriculture et de l'environnement.

L'atteinte de cet objectif spécifique permettra de réaliser les EA suivants : (i) EA 3.2.1 : Les agents d'appui-conseil sont formés sur l'agroécologie et (ii) E.A. 3.2.2 : Les prestations d'appui-conseil dans le domaine de l'agroécologie se sont améliorées.

**EA 3.2.1** : Les agents d'appui-Conseil sont formés sur l'agroécologie

Pour cet effet, l'indicateur retenu est la proportion des agents d'appui-conseil formés sur l'agroécologie 80% en 2027.

L'action retenue pour l'atteinte de cet effet est la formation des agents d'appui-conseil sur l'agroécologie.

**E.A. 3.2.2** : Les prestations d'appui-conseil dans le domaine de l'agroécologie se sont améliorées. Le taux de satisfaction des acteurs de l'agroécologie vis-à-vis des prestations des agents d'appui-conseil est retenu comme indicateur avec une cible de 80% en 2027.

L'action retenue est l'amélioration des prestations d'appui-conseil.

#### **Objectif spécifique 3.3 : former les organisations des producteurs/trices à une meilleure connaissance et maîtrise des pratiques agroécologiques.**

Il permettra de renforcer les capacités techniques des producteurs et leur faitière en agroécologie.

L'atteinte de cet objectif spécifique permettra de générer l'EA suivant : (i) EA 3.3.1 : Les membres des organisations professionnelles agricoles et des chambres d'agriculture sont formés sur l'agroécologie.

**EA 3.3.1** : Les membres des organisations professionnelles agricoles et des chambres d'agriculture sont formés sur l'agroécologie : les capacités techniques des acteurs seront renforcées sur pratiques agroécologiques pour qu'ils puissent les mettre en pratique sur leurs exploitations agricoles.

Deux indicateurs sont retenus pour cet effet. Il s'agit de la proportion des membres des Organisations Professionnelles Agricoles formés sur l'agroécologie et la proportion des membres des élus des chambres d'Agriculture formés sur l'agroécologie avec des cibles respectives de 50% et de 80% en 2027.

Pour l'atteinte de cet effet, l'action retenue est la formation des membres des OPA et des chambres d'agriculture sur agroécologie.

#### **Objectif spécifique 3.4 : Promouvoir la recherche-développement en agroécologie**

Cet objectif spécifique permettra d'appuyer la recherche pour la génération de technologies adaptées à l'agroécologie. A ce niveau, deux effets sont attendus. Il s'agit de : (i) EA 3.4.1 : la recherche-développement en matière de bio intrants est renforcée et (ii) EA 3.4.2 : la recherche-développement en matériel et équipement agroécologique est renforcée.

**EA 3.4.1:** La recherche-développement (R/D) en matière de bio intrants est renforcée. Il s'agira d'identifier des besoins de recherche-développement en agroécologie et d'en assurer le financement de la mise en œuvre. L'implication des chercheurs s'avère importante pour valider les thèmes de recherche pertinents proposés par les producteurs et les autres acteurs. A l'issue de la conduite de chaque action de R/D, les résultats seront partagés.

L'indicateur retenu pour cet effet est la proportion de thèmes de recherche sur les bio intrants avec une cible de 50% en 2027.

L'action retenue pour l'atteinte de cet effet Appui des actions de recherche-développement en matière de bio intrants.

**EA 3.4.2 :** La recherche-développement en matériel et équipement agroécologique est renforcée.

La proportion de thèmes de recherche sur les équipements et matériel agroécologiques est l'indicateur retenu pour cet effet avec une cible de 25% en 2027.

L'action retenue pour cet effet est l'appui des actions de recherche développement en matière de matériel et équipement agroécologiques.

## **PARTIE III : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D’ÉVALUATION**

### **3.1. Dispositions de mise en œuvre**

#### **3.1.1. Principe général**

La Stratégie nationale de développement de l’agroécologie ne vient pas occulter tout ce qui existe ou tout ce qui a été déjà fait en lien avec l’agroécologie. Elle cherche à conforter les acquis de l’agroécologie et créer les conditions favorables à l’implantation de l’agroécologie de manière durable au Burkina Faso. C’est ainsi que dans sa mise en œuvre, elle s’appuiera sur l’existant en termes d’expériences réussies, de politiques, stratégies, projets et programmes en cours, de financements acquis, etc. Par ailleurs, il s’agira de mutualiser les efforts des partenaires techniques et financiers qui soutiennent l’agroécologie au Burkina Faso depuis plusieurs années.

#### **3.1.2. Instruments de mise en œuvre**

##### **3.1.2.1. Plan de communication**

Il est indispensable d’accorder une importance particulière à la communication si l’on veut obtenir une mise en œuvre réussie de la Stratégie. Pour cela, il est suggéré d’élaborer ultérieurement un plan de communication spécifique à l’agroécologie. Cette communication, qui doit être une communication active, aura pour but de favoriser l’appropriation de la Stratégie par les acteurs de l’agroécologie, les producteurs agricoles et les partenaires au développement. Elle sera prioritairement orientée sur les décideurs nationaux, régionaux et locaux, puis en direction de (i) l’administration centrale et déconcentrée, (ii) des collectivités territoriales, (iii) des acteurs de l’agroécologie, (iv) de la société civile et du secteur privé, (v) des professionnels de la communication et des médias, (vi) des éducateurs, (vii) des chercheurs, (viii) des femmes, (ix) de la jeunesse, (x) des PTF, (xi) des leaders d’opinion et autorités coutumières et religieuses, (xii) des communautés de base en campagne et en ville.

L’innovation majeure consistera à organiser une communication particulière en direction de l’Assemblée Législative de la Transition. En effet, les représentants du peuple à cette instance peuvent jouer un rôle capital dans la promotion de l’agroécologie lors du vote de lois ou du budget de l’Etat en lien avec l’agroécologie.

La communication sur la Stratégie pourra se faire de différentes manières, notamment par l’utilisation des TIC, l’exploitation des structures et facilités du Ministère chargé de la communication et de la presse privée, la valorisation des canaux de communication traditionnelle.

Un accent particulier sera mis sur l’utilisation des langues nationales car elles permettent de parvenir à la fois à une communication de masse et de proximité.

Une communication spécifique en direction de la communauté internationale doit être également entretenue pour soutenir notamment les efforts de mobilisation des ressources financières en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie.

De façon concrète, on peut cibler les actions suivantes :

- une meilleure implication des collectivités territoriales dans la gestion des actions de l’agroécologie ;
- l’appui aux collectivités dans l’élaboration des plans annuels d’investissement (PAI), plans communaux de développement (PCD) et plans régionaux de développement (PRD) intégrant les actions d’agroécologie ;
- la traduction des livrables en langues locales pour une meilleure appropriation par les communautés ;

- le renforcement des capacités des acteurs locaux à l'usage des documents traduits ;
- l'organisation d'ateliers régionaux d'information à l'intention des collectivités ;
- l'utilisation des radios communautaires pour la diffusion des informations et des bonnes pratiques en matière d'agroécologie ;
- l'utilisation de la Radio rurale pour la diffusion des informations et les séances de sensibilisation ;
- le développement d'un système de « Call center » pour une vulgarisation des technologies et des informations en matière d'agroécologie ;
- la sensibilisation des consommateurs pour développer le « consommables local » des produits agroécologiques et biologiques ;
- la sensibilisation des autorités coutumières sur la gestion et la sécurisation foncière (à travers les accords d'usage par exemple).

Un plan de communication du document de la Stratégie permettra de renforcer sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs concernés.

### **3.1.2.2. Plan d'actions**

Un Plan d'actions triennal glissant sera élaboré pour la mise en œuvre de la présente stratégie. Ce Plan d'actions comportera :

- les actions à mener, précisées par résultat et leurs coûts de mise en œuvre ;
- une programmation annuelle desdites actions ;
- les mécanismes de suivi évaluation ;
- les sources potentielles, engagements et intentions de financement ;
- les modalités de mobilisation de ressources financières complémentaires.

Il sera le principal instrument d'opérationnalisation de la Stratégie. Par ailleurs, les plans annuels d'investissement des collectivités pourraient prendre en compte les actions d'agroécologie. Aussi en cas de révision ou d'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) ou des Plans Régionaux de Développement (PRD), les actions d'agroécologie devraient être intégrées.

### **3.1.2.3. Plan de Travail et Budget Annuels (PTBA)**

Les PTBA des différentes structures intervenant dans l'agroécologie prendront en compte chaque année les actions et les activités d'agroécologie.

### **3.1.2.4. Projets et programmes d'envergure nationale**

La Stratégie pourra être opérationnalisée à travers les projets et programmes d'envergure nationale. Ceux actuellement en cours qui n'avaient pas pris en compte l'agroécologie devront le faire lors de leur révision. Dans tous les cas, les nouveaux projets et programmes devront intégrer l'agroécologie dans leur formulation.

### **3.1.2.5. Dispositif institutionnel de mise en œuvre**

#### **3.1.2.5.1. Organes**

Les organes de gouvernance à mettre en place sont au nombre de deux :

- Un Comité de pilotage ;
- Un Secrétariat technique.

Le Comité de pilotage aura pour missions de :

- superviser la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'actions ;
- examiner et approuver les programmes d'activités et projets de budgets ;

- examiner et approuver les rapports de résultats, les rapports d'activités et les rapports financiers ;
- initier ou commander toute étude en rapport avec l'agroécologie ;
- prendre toute initiative et faire toute suggestion de nature à promouvoir la transition agroécologique au Burkina Faso.

Le Comité de pilotage doit être une structure légère, souple et capable de se réunir chaque fois que cela sera nécessaire. Dans sa composition, il comprendra particulièrement des membres de la Plateforme nationale pour la gestion durable des terres à mettre en place, des représentants de l'Etat (administration centrale et décentralisée), du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Une attention particulière devra être accordée à la cohésion entre les membres du Comité de pilotage, sans laquelle le fonctionnement de cet organe sera difficile.

Le Secrétariat technique aura pour rôles :

- d'assurer le secrétariat du Comité de pilotage ;
- de préparer les réunions statutaires du Comité de pilotage ;
- de dresser les procès-verbaux ou comptes rendus des réunions statutaires du Comité de pilotage ;
- d'élaborer les projets de rapports de mise en œuvre et le programme d'activités
- d'actualiser le plan d'actions ;
- de préparer tout document à soumettre au comité de pilotage ;
- d'exécuter toute tâche qui lui sera confiée par le Comité de pilotage.

Le Secrétariat technique sera rattaché à la DGPA.

La composition et les attributions du Comité de pilotage et du Secrétariat technique seront définies par voie réglementaire.

### **3.1.2.5.2. Instances**

Le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'actions sera assuré par le Secrétariat technique. Les instances sont les sessions du comité de pilotage et les assemblées générales du cadre fédérateur des acteurs de l'agroécologie. Les sessions ordinaires du comité de pilotage se tiennent deux (2) fois par an et sont consacrées à l'examen et l'adoption des PTBA et de rapports physiques et financiers des activités.

### **3.1.3. Acteurs de mise en œuvre et leurs rôles**

#### **3.1.3.1. Acteurs étatiques**

- **Le ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage** : il assure la mise en œuvre de la stratégie.
- **Le ministère en charge de l'environnement et de l'eau** : il appui à la réalisation des études d'impacts environnementaux, l'application des textes régissant la protection des ressources naturelles.
- **Le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche** : il génère des connaissances et des technologies en matière d'agroécologie
- **Le ministère en charge de l'économie** : appui à la mobilisation des ressources pour le financement du plan d'action de la stratégie.
- **Le ministère en charge de l'éducation** : sensibilisation, formation dans les milieux scolaires et les formateurs endogènes sur l'AE.
- **Les collectivités territoriales** : la prise en compte de l'AE dans les Plans Locaux de Développement.

#### **3.1.3.2. Acteurs non étatiques**

- **Les Chambres d’Agriculture et les organisations faïtières des producteurs** : plaider auprès des autorités pour la promotion de l’AE, informations sensibilisation sur la mise à l’échelle des pratiques AE
- **Les Sociétés Agro-industrielles** : la production de matériel adapté à l’AE et de bio intrants
- **Les ONG et associations** : elles jouent un rôle majeur dans l’éveil, l’encadrement, et la formation des populations
- **Les institutions de prestation de services** : réalisation d’études et la réalisation de certains travaux.
- **Les banques et les institutions de microfinance** : accompagnement financier pour le montage, l’exécution, le suivi et l’évaluation d’opérations de terrain
- ✓ **Partenaires techniques et financiers** : appui à la formulation et à la mise en œuvre des projets et programmes en matière d’agroécologie ; à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre.

## 3.2. Suivi et évaluation

### 3.2.1. Elaboration d’un système de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation est un outil important et indispensable au pilotage de la Stratégie et de son Plan d’actions. Il est vivement recommandé à la DGPA de se doter d’un système de suivi-évaluation performant et répondant aux besoins d’informations pour un bon pilotage de la Stratégie et du Plan d’actions. Par ailleurs, les agents concernés par la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d’actions devront bénéficier d’une formation minimale sur ce système de suivi-évaluation. Dans cette perspective, le système de suivi-évaluation devra être assez simple et facilement compréhensible.

### 3.2.2. Organisation du suivi-évaluation

Pour obtenir une bonne fonctionnalité du suivi-évaluation, il est proposé le dispositif suivant :

- **La Direction Générale des Productions Agro-pastorales** : elle ne produit pas au quotidien de données spécifiquement sur l’agroécologie, son rôle étant plus vaste, mais elle a besoin de l’information produite par le suivi-évaluation pour le pilotage de la Stratégie. De ce point de vue, elle doit veiller à ce que le dispositif de suivi-évaluation fonctionne sans faille, donc dispose de moyens humains, techniques et financiers adéquats.
- **Une Unité de suivi-évaluation de la Stratégie** : c’est cette unité qui prendra en charge le système de suivi-évaluation de la Stratégie. Elle s’occupera à la fois de la planification et du suivi-évaluation des activités de la Stratégie et du Plan d’actions. Elle sera responsable de la collecte, du traitement et de l’analyse des données, ainsi que de l’élaboration et de la diffusion des rapports d’activités et de résultats.
- **Les structures productrices de données** : elles sont constituées, d’une part, par tous les coordonnateurs de projets et programmes d’agroécologie, d’autre part, des structures privées dont les activités sont en lien avec l’agroécologie. Leur rôle consiste à recueillir les données requises et à les transmettre à l’Unité de suivi-évaluation de la Stratégie pour la rédaction des rapports d’activités ou de résultats.

Un manuel de suivi évaluation et capitalisation sera élaboré dans les principes de Gestion axée sur les résultats, de l’approche budget programme et des obligations de redevabilité qu’impose la question de l’agroécologie. Les systèmes de suivi des intrants, des activités, des produits, des effets et des impacts, de

même que le système de capitalisation des expériences seront définis dans ledit manuel. Ce manuel permettra également de suivre les acquis dans les processus de certification bio.

### **3.2.3. Outils de suivi-évaluation : cadre de mesure du rendement et cadre logique**

La performance globale de la Stratégie sera suivie régulièrement afin de savoir si les actions proposées produisent effectivement leurs effets escomptés. Cet exercice de mesure de la performance exige la mise en place au préalable d'un Cadre de mesure du rendement (CMR). Une présentation détaillée et plus précise sera faite dans le Plan d'actions.

Aussi, un cadre logique est élaboré afin de faciliter le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

### **3.2.4. Processus de révision et de mise à jour**

Des changements politiques et institutionnels majeurs peuvent intervenir et affecter la mise en œuvre de la Stratégie. D'où la nécessité de prévoir un processus de mise à jour pour être en phase avec les nouvelles priorités politiques. C'est ainsi qu'une relecture doit être effectuée en cas de nécessité pour prendre en compte les progrès réalisés dans le domaine de l'agroécologie, les changements affectant le contexte économique, et le nouvel environnement juridique et institutionnel.

Les modalités de révision peuvent être de deux types :

- une révision à la fin de la mise en œuvre du plan triennal 2023-2025 : le fait déclencheur pourra être la recherche d'une plus grande efficacité de la Stratégie ;
- une révision selon la nécessité : les faits déclencheurs pourront être l'efficacité des actions d'agroécologie mises en œuvre, l'évolution institutionnelle du secteur rural, etc.

### **3.2.5. Evaluation externe**

La Stratégie sera opérationnalisée à travers le Plan d'actions. Tout au long de sa mise en œuvre, il est recommandé de procéder, si possible, à des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations seront orientées sur le Plan d'actions. Elles seront des opérations spécifiques visant à apprécier systématiquement et de manière objective les progrès dans la réalisation des effets attendus de la Stratégie. Il est proposé deux types d'évaluation :

- 1) une évaluation à mi-parcours de la stratégie à la troisième année d'exécution ;
- 2) une évaluation finale de la Stratégie pour apprécier les résultats atteints.

Ces évaluations seront budgétisées dans le Plan d'actions.

## **3.3. Mécanisme de financement**

### **3.3.1. Coût et Sources de financement de la SND-AE**

Le coût de la stratégie est de **19 516 433 000 FCFA**.

Plusieurs sources peuvent être suggérées pour le financement de la Stratégie et de son Plan d'actions. On peut citer principalement les sources suivantes :

- Budget national ;
- Partenaires bilatéraux traditionnels ou nouveaux ;
- Partenaires multilatéraux traditionnels ou nouveaux ;
- Fondations internationales ;
- Réseaux d'ONG ;
- Etc.

Par ailleurs, le financement de la Stratégie peut se faire selon différentes voies :

- l'exploration de sources de financements privées, notamment la mobilisation et la contribution de la diaspora au financement de la Stratégie ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes transformatifs éligibles aux différentes sources de financement, notamment au Fonds vert ;
- le crowdfunding qui est un outil de collecte de fonds fonctionnant sur une plateforme internet et permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés ;
- la contribution des populations à la base ;
- le plaidoyer pour l'exploitation des fonds alimentés par le secteur minier (fonds minier de développement local) et des taxes prélevées sur l'orpaillage pour les orienter vers les investissements d'agroécologie;
- la contribution des institutions de microfinance (IMF) à travers des fonds de garantie et des fonds de crédit pour les producteurs ;
- la promotion de fonds de subvention locale à l'endroit des collectivités ;
- l'inscription des actions d'agroécologie dans les plans locaux de développement;
- l'inscription des cibles définies par la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) dans les politiques de développement, les projets et programmes, pour permettre la mobilisation des ressources financières.

### **3.3.2. Tenue d'une table ronde des PTF**

L'opérationnalisation de la Stratégie va nécessiter la mobilisation de ressources financières stables et durables. Dans cet ordre d'idées, il est vivement recommandé la tenue d'une table ronde des PTF intéressés à accompagner la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'actions.



## PARTIE IV : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre de la Stratégie pourrait être soumise à l'épreuve de plusieurs risques. Ces risques doivent être bien gérés de manière à ce que les objectifs visés et les effets attendus de la Stratégie soient réalisés. Pour cette raison, il est utile que les risques potentiels soient identifiés et que des mesures pratiques de leur contrôle soient proposées. Le tableau 3 ci-dessous donne un bref aperçu de ces risques potentiels et de leurs méthodes d'atténuation.

**Tableau3** : Risques majeurs et éléments de réponse

DEFINITION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	REPONSES AUX RISQUES
<b>Risques politiques</b>		
Instabilité politique nationale	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretenir un dialogue constructif avec les différents acteurs sociaux et politiques ;</li> <li>- Observer une veille sur les éventuels troubles socio-politiques.</li> </ul>
<b>Risques sécuritaires</b>		
Accroissement de l'insécurité	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observer une veille sur les tendances de l'insécurité sur tout le territoire national</li> <li>- Etablir des relations de collaboration avec les Ministères en charge de la défense et de la sécurité</li> </ul>
<b>Risques sanitaires</b>		
Prévalence de la COVID-19	Moyen	Respecter les mesures barrières et autres instructions édictées par le Ministère de la santé
<b>Risques institutionnels</b>		
Changements institutionnels fréquents	Moyen	Sensibiliser les autorités du MARAH sur l'importance de la stabilité et de la pérennité de la DGPA pour la mise en œuvre réussie de la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie au Burkina Faso
Lourdeur du dispositif législatif et réglementaire	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à la mise en œuvre des actions d'agroécologie</li> <li>- Sensibiliser les autorités du MARAH à la prise à bonne date de textes appropriés pour promouvoir l'agroécologie</li> </ul>
<b>Risques liés aux conditions naturelles</b>		
Accentuation du phénomène du changement climatique	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les mesures d'adaptation définies dans le Plan national d'adaptation au changement climatique du Burkina Faso (PNA)</li> <li>- Mettre en œuvre les mesures de gestion des risques agricoles</li> </ul>
<b>Risques financiers</b>		
Faible adhésion des PTF	Moyen	Tenir des réunions régulières de concertation avec les PTF autour de la mise en œuvre de la Stratégie

## ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE\_IMPACTS

Indicateurs d'impacts	Intitulés	Référence 2021	Cible finale	Hypothèses
<b>Impact 1</b> : La résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques est renforcée	Taux de réduction des pertes de production dues aux risques agricoles (%)	ND	10%	Stabilité politique, économique et sociale ; Renforcement de la sécurité ; Cohésion sociale et paix intérieure ; Volonté politique de soutenir la transition agroécologique
	Taux de couverture des besoins céréaliers (%)	93%	120%	
<b>Impact 2</b> : L'accroissement durable de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique est assuré	Taux de croissance des rendements pour les quatre principales céréales (maïs, riz, sorgho et mil) (%)	-3.87%	5%	
<b>Impact 3</b> : Les moyens d'existence et le bien-être social des populations rurales sont améliorés	Taux/incidence de pauvreté (%)	36,2% (2018)	38%	
	Revenu moyen monétaire issus de la production végétale (F CFA)	ND	261 000	
<b>Impact 4</b> : Les pratiques agroécologiques sont adoptées dans les exploitations agricoles	Taux d'adoption des techniques agroécologiques par les producteurs	ND	50%	
	Proportion des productions céréalières issues des exploitations agroécologiques	ND	35%	